

# Contrats d'option de vente courts sur matières premières réglés par livraison physique de CME Group

## Document d'information clé

### Objectif

Ce document vous présente les informations clés concernant ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document commercial. Ces informations sont requises légalement en vue de vous aider à comprendre la nature, les risques, les frais, les éventuels gains et pertes de ce produit, et à le comparer à d'autres produits.

### Produit

Ce document fournit des informations relatives aux **options de vente sur certains contrats à terme sur matières premières** qui ont été cotés par le **Chicago Mercantile Exchange, Inc** (« CME ») ou **The Board of Trade of the City of Chicago, Inc** (« CBOT »), le **Commodity Exchange, Inc** (« COMEX ») ou le **New York Mercantile Exchange, Inc** (« NYMEX »). CME, CBOT, COMEX et NYMEX sont désignés ci-après la « Bourse ». CME, CBOT, COMEX et NYMEX sont des Marchés de contrats désignés (*Designated Contract Markets*) situés aux États-Unis et sont des filiales de CME Group. CME, CBOT, COMEX et NYMEX sont réglementés par la *Commodity Futures Trading Commission*. Les précisions relatives aux produits spécifiquement couverts par le présent document se trouvent sur le site Web de CME Group [www.cmegroup.com/priipskids](http://www.cmegroup.com/priipskids).

Ce document est daté du 1er janvier 2018.

**Vous êtes sur le point de négocier un produit qui n'est pas un produit simple et qui peut être difficile à comprendre.**

### Quel est ce produit ?

Ce produit est une option sur contrat à terme cotée et fait l'objet d'une compensation conformément aux exigences du *US Commodity Exchange Act* et de la réglementation émise par la *Commodity Futures Trading Commission* qui y est relative.

L'objectif de ce produit est de vous permettre de vendre à un tiers le droit de vendre une exposition à un produit agricole, un produit énergétique ou des métaux, par la vente subséquente d'un contrat à terme sur la matière première, au prix d'exercice de l'option, et de recevoir le paiement résultant de cette vente. Des informations sur les matières premières spécifiques se trouvent en ligne sur le site Web [www.cmegroup.com/priipskids](http://www.cmegroup.com/priipskids). L'unité de négociation du contrat à terme est une quantité fixe de la matière première telle qu'établie par la Bourse, qui doit être livrée à une date future. La livraison de la matière première a lieu conformément aux règles de la Bourse.

En qualité de vendeur d'un contrat d'option de vente, vous avez l'obligation d'acheter le contrat à terme sous-jacent au prix d'exercice de l'option, si un acheteur choisit d'exercer l'option et que vous êtes sélectionné par la chambre de compensation de la Bourse pour faire l'achat. L'acheteur de l'option a le droit de vendre le contrat à terme au prix d'exercice de l'option. Lorsqu'un acheteur exerce une option, la chambre de compensation de la Bourse sélectionnera un vendeur d'option au hasard pour satisfaire les termes du contrat, et vous pouvez être sélectionné. A l'expiration de l'option, la Bourse a des dispositifs pour exercer automatiquement les options ayant encore une valeur intrinsèque pour le compte de l'acheteur de l'option.

Le contrat d'option de vente est disponible à la négociation avec plusieurs dates d'échéance mensuelle, désignées par le terme « mois d'échéance ». La variété des mois d'échéance disponibles à la négociation et le jour et l'heure de l'arrêt des négociations sur le produit se trouvent sur le site Web [www.cmegroup.com/priipskids](http://www.cmegroup.com/priipskids). L'exercice d'une option entraîne la conclusion d'un contrat à terme avec un mois d'échéance spécifique. Le contrat à terme avec un mois d'échéance spécifique qui correspond à un contrat d'option avec un mois d'échéance spécifique est décrit sur le site Web [www.cmegroup.com/priipskids](http://www.cmegroup.com/priipskids). L'acheteur du contrat d'option de vente a le droit de vendre le contrat à terme jusqu'au jour où le contrat d'option de vente cesse d'être négocié. L'acheteur peut exercer son option tous les jours d'ouverture de la Bourse – cet exercice est aussi appelé exercice de « style américain ».

A l'exception de la possibilité pour l'acheteur d'exercer l'option, les termes du contrat d'option de vente ne comportent pas de clauses de résiliation anticipée. La vente d'un contrat d'option peut compenser l'achat d'un contrat d'option (et inversement), et par conséquent des achats ou des ventes qui se compensent peuvent clôturer une position sur contrat d'option. La Bourse peut cependant modifier les conditions de la négociation ou mettre fin à la négociation dans le cadre de ses procédures d'urgence.

En qualité de vendeur d'un contrat d'option de vente, vous percevrez l'intégralité du prix de l'option lorsque vous la vendez. Le prix d'une option est aussi connu sous le nom de prime. Les prix du produit sont cotés par unité de matière première, la valeur étant le cours multiplié par une quantité fixe. Dans la mesure où il existe une perte potentielle sur une position sur contrat d'option court, la chambre de compensation de la Bourse requerra un dépôt de marge, qui est une somme d'argent qui doit être déposée lorsqu'une position sur contrat d'option court est ouverte, qui est également dénommé « dépôt de garantie ». Le montant de la marge déposé doit être maintenu à un niveau minimal fixé chaque jour par la chambre de compensation de la Bourse et votre organisme de compensation, y compris lorsqu'une perte sur une position a diminué ce montant.

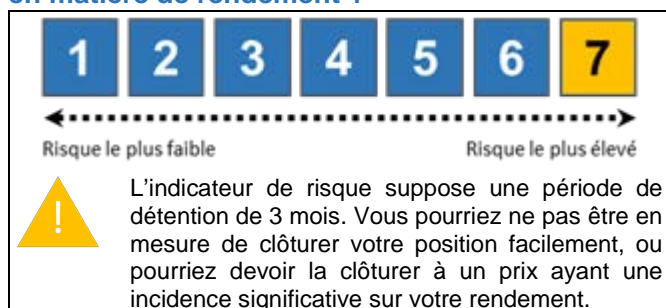
Ce produit est destiné à tous les types d'investisseurs, mais il est important de noter que la négociation de contrats à terme et de contrats d'option n'est pas adaptée à tous les investisseurs, car elle implique un risque de perte. Les contrats à terme sont des investissements avec effet de levier, et étant donné que seul un pourcentage de la valeur du contrat est nécessaire pour négocier, il est possible de perdre davantage que la somme d'argent initialement versée pour prendre une position sur contrats à terme. Par conséquent, les investisseurs doivent utiliser uniquement des fonds qu'ils peuvent se permettre de perdre sans que cela affecte leur mode de vie. Seule une partie de ces fonds doit être consacrée à une négociation donnée, car ils ne peuvent pas s'attendre à tirer profit de chaque négociation. Les investisseurs non-professionnels, en particulier, doivent avoir une bonne connaissance et une expérience des options, des contrats à terme ou d'autres produits avec effet de levier, doivent être en mesure de supporter des pertes supérieures au montant investi, doivent avoir une tolérance au risque élevée et doivent avoir un horizon de placement à court terme pour ce produit.

Le retour sur investissement est déterminé par le prix de marché du contrat à terme sous-jacent lorsque la position est ouverte et clôturée, les taux d'intérêt en vigueur, le temps restant à courir avant l'échéance et la volatilité et les anticipations de la future volatilité des cours des contrats à terme sous-jacents.

### Quels sont les risques et que puis-je espérer obtenir en matière de rendement ?

L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il est un indicateur de la probabilité que le produit perde de l'argent à cause de mouvements sur les marchés, ou parce que nous ne serions pas en mesure de vous payer.

Nous avons classé ce produit au niveau de risque de 7 sur 7, qui est la catégorie de risque la plus élevée. En tant que contrat d'option, ce produit doit être considéré comme un produit d'investissement à haut risque.



Pour le vendeur d'une option, il n'y a pas de perte maximale. Dans certains cas, vous pourriez être tenus d'effectuer des versements supplémentaires pour couvrir des pertes. **La perte totale que vous pourriez subir pourrait dépasser significativement le montant investi.** En qualité de vendeur du contrat d'option de vente, vous pouvez être sélectionné pour acheter un contrat à terme à un prix défavorable lors de n'importe quel jour d'ouverture de la Bourse. Cette position sur contrat à terme a des risques qui lui sont attachés.

Ce produit est libellé dans une devise étrangère, et donc le rendement, exprimé dans votre devise, pourra varier en fonction des fluctuations des taux de change. **Vous devez être conscient du risque de change. Vous recevrez des paiements dans une devise différente, donc le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

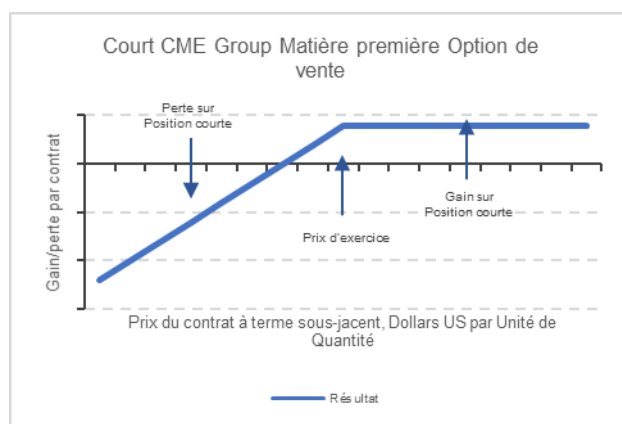
Ce produit ne comporte aucune protection contre le risque de performance du marché des contrats à terme. Vous risquez donc de perdre tout ou partie de votre investissement.

Ce produit est admis à la négociation sur un marché à terme, et il n'existe pas d'engagement de fourniture de liquidité de la part de teneurs de marché ou de la Bourse. La liquidité dépend donc uniquement de la présence d'acheteurs et de vendeurs sur le marché. La présence d'une activité de négociation régulière à un moment donné ne garantit pas qu'une négociation régulière existera à tout autre moment.

Ce graphique illustre la performance possible de votre investissement. Vous pouvez comparer ce graphique avec des graphiques de rendement d'autres produits dérivés.

Ce graphique présente un éventail de résultats possibles, et n'est pas une indication exacte du rendement que vous pourriez obtenir. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution de la valeur du sous-jacent. Pour chaque valeur du sous-jacent, ce graphique indique ce que serait le gain ou la perte du produit. L'axe horizontal indique les divers prix possibles du sous-jacent à la date d'échéance et l'axe vertical indique le gain ou la perte.

Vendre ce produit suppose que vous pensez que le prix sous-jacent augmentera ou demeurera inchangé.



Les chiffres indiqués incluent tous les frais relatifs au produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les frais que vous payez à votre conseiller ou au distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter ce que vous en retirerez.

### Que se passe-t-il si la Bourse est incapable de payer ?

Vous n'êtes pas exposé à des pertes financières résultant d'une éventuelle défaillance de la Bourse. Tous les contrats à terme et tous les contrats d'option négociés à la Bourse sont garantis par la chambre de compensation de la Bourse. Les chambres de compensation réglementées situées aux États-Unis n'ont jamais été en situation de défaillance et n'ont jamais omis de payer l'un de leurs participants. Dans le cas très improbable où une telle défaillance interviendrait, la marge initiale que vous avez déposée auprès de la chambre de compensation de la Bourse est à l'abri de la faillite. Le risque que vous subissiez une perte en raison de la défaillance de la chambre de compensation de la Bourse est donc extrêmement faible.

Aucun client direct de la chambre de compensation de la Bourse n'a jamais subi de perte suite à une défaillance de l'un des organismes de compensation de la Bourse. Cependant, il existe un faible risque qu'une telle perte se produise si l'organisme de compensation et une autre contrepartie de ce client direct font tous les deux défaut. Dans la mesure où vous utilisez un intermédiaire qui n'est pas un organisme de compensation direct de la chambre de compensation de la Bourse, il existe également un risque de perte dans des scénarios autres que ceux décrits ci-dessus.

## Quels sont les frais ?

La Bourse prélève des frais de transaction pour ouvrir ou clôturer une position. Au cas où l'option serait exercée et que vous êtes sélectionné pour acheter le contrat à terme, il y aura des frais pour l'exercice de l'option et des frais de transaction au titre du contrat à terme qui en résulte. Au cas où l'option arrive à échéance sans être exercée, il peut y avoir des frais d'expiration. La Bourse n'applique pas d'autres frais, mais votre organisme de compensation et toute autre société intermédiaire que vous utiliserez factureront également des frais pour leurs services.

La réduction du rendement (« reduction in yield » ou « RIY ») indique l'impact du total des frais que vous payez sur le rendement de votre investissement. Ces frais totaux tiennent compte des frais ponctuels, récurrents et accessoires.

De plus amples renseignements sur les frais spécifiques appliqués par la Bourse se trouvent sur le site Web [www.cmegroup.com/priipskids](http://www.cmegroup.com/priipskids). Les montants indiqués dans ce document sont l'ensemble des frais relatifs au produit lui-même, pour une période de détention unique. Ces chiffres supposent que vous investissiez dans 1 contrat d'option de vente – ce qui est le nombre minimal négociable de contrats. Le RIY a été calculé en référence à une option avec un prix d'exercice proche du prix du contrat à terme sous-jacent. Ces chiffres sont des estimations et sont susceptibles d'être modifiés.

La personne qui vous vend ou vous conseille sur ce produit pourrait vous facturer d'autres frais. Dans ce cas, cette personne vous fournira des informations sur ces frais, et vous montrera l'impact de l'ensemble des frais sur votre investissement au cours du temps.

| 1 contrat d'option de vente sur matière première |                                |   |   |
|--|--------------------------------|---|---|
| Scénarios  | Si vous encaissez après 3 mois | Si vous conservez pendant 3 mois jusqu'à l'échéance et que l'option est exercée | Si vous conservez pendant 3 mois jusqu'à l'échéance et que l'option n'est pas exercée |
| Total des frais                                  | divers                         | divers  | divers  |
| Impact sur le rendement (RIY) par an             | divers                         | divers  | divers  |

Le tableau ci-dessous présente (i) l'impact pendant la période de détention des différents types de frais sur le rendement de l'investissement que vous pourriez obtenir à la fin de la période de détention et (ii) la signification des différentes catégories de frais.

| Ce tableau montre l'impact sur le rendement sur 3 mois de période de détention |                                       |            |  |
|--|---------------------------------------|------------|--|
| Frais ponctuels  | Frais d'entrée                        | divers     | L'impact des frais que vous payez lorsque vous investissez                                     |
|  | Frais de sortie                       | divers     | L'impact des frais payés lorsque vous débouchez votre position                                 |
| Frais récurrents   | Frais de transactions de portefeuille | sans objet | L'impact des frais relatifs à nos achats et ventes des investissements sous-jacents du produit |
|  | Autres frais récurrents               | sans objet | L'impact des frais que nous facturons chaque année pour la gestion de votre investissement     |

La Bourse ne prélève aucun frais récurrents ou accessoires. Vous devrez conserver une marge en dépôt auprès de votre organisme de compensation, et des frais pourront vous être facturés pour ce service.

## Combien de temps dois-je conserver ce produit et puis-je désinvestir de manière anticipée ?

La Bourse ne fournit pas de période de détention recommandée pour ce produit, car celle-ci dépend des besoins de l'investisseur. Il n'existe pas de période de détention minimum ou de pénalité pour clôturer une position. Les positions peuvent être clôturées en effectuant une opération inverse sur le marché. La Bourse facturera des frais de transaction pour réaliser cette opération inverse. Les tableaux de frais ci-dessus présentent les frais pour une période de détention de trois mois jusqu'à l'échéance de l'option.

Votre organisme de compensation ou la société par l'intermédiaire de laquelle vous avez réalisé la transaction peut exiger la clôture de votre position avant la date d'échéance du produit.

## Comment puis-je effectuer une réclamation ?

Dans un premier temps, les réclamations doivent être adressées à la société par l'intermédiaire de laquelle vous avez réalisé votre transaction.

Les réclamations peuvent être adressées au bureau londonien de la Bourse. Son adresse postale est : Legal Department, CME Group Inc., One New Change, London, EC4M 9AF, Royaume-Uni. L'adresse email de la Bourse pour les réclamations est : [EUregulation@cmegroup.com](mailto:EUregulation@cmegroup.com).

## Autres informations pertinentes

Les conditions générales complètes s'appliquant au produit, le *Rulebook* de la Bourse et l'avertissement relatif à la réglementation et aux conseils de négociation (*Regulatory and Trading Advice Disclaimer*) se trouvent sur le site Web [www.cmegroup.com](http://www.cmegroup.com).